



MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 12/12/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4249, en Japonais, de la composante Département Etudes japonaises est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DEFrance	ARTHUR	MCF	15
Mme	LEGEAY-GUILLON	CATHERINE	AGREGE	H0202
Mme	NAKAMURA-DELLOYE	YAYOI	PR	7
M.	NESPOULOUS	LAURENT	PR	15

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'institut est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 13/03/2026

Président

Jean-François HUCHET

